



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Parce que par son article 21 le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2016 entend favoriser les complémentaires santé à but lucratif au détriment, sur le long terme, des retraités de la Fonction Publique tout en tournant le dos à la solidarité intergénérationnelle...

Parce que par son article 39 le PLFSS 2016 remet en cause la gestion mutualiste de l'assurance maladie des fonctionnaires pourtant reconnue efficace par la quasi-totalité des personnels...

La Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique (FGR-FP) s'associe pleinement aux communiqués de la MFP et des organisations syndicales de fonctionnaires.

Les deux communiqués de la MFP et des organisations syndicales de fonctionnaires ci-joints

Paris, le 12 octobre 2015

Contact : FGRFP 20 rue Vignon 75009 PARIS

secretariat@fgrfp.org

☎ : 01 47 42 80 13